

## Conditions générales «Login Poste»

### 1 Champ d'application et offre de prestations

- 1.1 Les présentes conditions générales définissent les règles applicables à l'utilisation et au paiement des services de la Poste proposés sur Internet (ci-après: services «Login Poste») qui ne sont accessibles qu'aux clientes et clients inscrits (ci-après: les clients). Ces services ne peuvent être utilisés que sous forme électronique et conformément aux dispositions suivantes.
- 1.2 Les services «Login Poste» permettent d'utiliser différentes offres de prestations de la Poste soumises exclusivement aux conditions d'utilisation propres à chacune d'elle. Celles-ci sont définies plus en détail dans les conditions de participation propres aux différentes prestations. Elles font partie intégrante du contrat conclu par les parties.
- 1.3 Les services de la Poste sont en principe gratuits, sous réserve de l'utilisation de services supplémentaires payants. Dans les cas où le paiement n'est pas immédiat, la Poste peut procéder à une vérification préalable de solvabilité ou faire procéder à cette vérification par une société tierce mandatée à cette fin.
- 1.4 La Poste peut en tout temps, même sans l'accord exprès du client modifier, compléter ou supprimer les services «Login Poste». Les modifications de l'offre de prestations qui en résultent seront communiquées au client en temps utile sous une forme appropriée.
- 1.5 La Poste fournit ses prestations dans les limites de ses ressources d'exploitation et prend les mesures économiquement acceptables, techniquement réalisables et proportionnées pour protéger ses données et ses prestations.
- 1.6 La Poste peut charger des tiers de fournir à sa place tout ou partie de ses prestations, un tel mandat impliquant l'acceptation des conditions d'utilisation propres à l'offre de prestations considérée. En s'inscrivant au service souhaité, le client approuve les conditions d'utilisation et autorise la communication de ses données utilisateur à une société tierce dans la mesure nécessaire à la fourniture des prestations et/ou à l'encaissement d'éventuels avoirs. De son côté, la société tierce est soumise aux règles énoncées à la section 6 des présentes conditions générales. Si un rappel adressé au client demeure sans effet, le recouvrement du montant des factures en suspens pourra être confié à une société tierce.

### 2 Enregistrement et accès au système

- 2.1 Pour pouvoir utiliser pleinement les services «Login Poste», le client doit s'inscrire auprès de la Poste. Il devra fournir des informations complètes et véridiques sur sa personne (ci-après: informations «Login») et remplir correctement le formulaire d'inscription de la Poste. Un seul compte peut être ouvert pour chaque adresse électronique.
- 2.2 En s'inscrivant, le client certifie avoir l'exercice des droits civils ou agir avec le consentement de son représentant légal. La Poste n'est pas tenue d'effectuer des vérifications supplémentaires quant à l'exactitude des informations données par le client ou sur son identité.
- 2.3 Une fois le client enregistré, la Poste envoie à l'adresse électronique indiquée par celui-ci un code d'activation (activation par message électronique). Si le compte n'a toujours pas été activé trente jours après la date d'enregistrement, il sera automatiquement et irrévocablement résilié. La première utilisation des éléments d'identification entraîne l'activation automatique d'un compte du client en vue de l'utilisation des services «Login Poste». De ce simple fait, les présentes conditions générales seront réputées acceptées sans réserve.
- 2.4 Certains services «Login Poste» requièrent une vérification supplémentaire des éléments d'adresse par le biais de la distribution d'un envoi postal contenant les indications nécessaires à l'activation par courrier

dans un délai de trente jours. Tant que le client n'a pas procédé à cette activation, il ne pourra bénéficier que de services restreints. Le cas échéant, l'accès aux services pourra lui être totalement refusé.

- 2.5 La Poste peut, sans avoir à fournir de motif, refuser une demande d'inscription ou bloquer en tout temps l'accès aux services «Login Poste» si elle a des doutes sur l'exactitude des informations communiquées par le client ou sur la légalité de l'utilisation que celui-ci fait ou compte faire des services «Login Poste».

### **3 Règles d'utilisation et responsabilité pour les contenus**

- 3.1 Le client est tenu de conserver soigneusement ses données de connexion. Il doit les garder secrètes et les protéger de tout accès indu par des tiers. En outre, il devra modifier son mot de passe à intervalles réguliers, en particulier si des indices lui donnent à penser que ses données sont utilisées abusivement par des tiers non autorisés.
- 3.2 Le client répond des contenus (images, textes, données) que lui ou un tiers diffuse, traite ou rend accessible au téléchargement par l'intermédiaire des services «Login Poste». La Poste est autorisée à transmettre à des tiers et/ou à effacer des contenus et des informations si cela est nécessaire en vertu de la loi ou de mesures ordonnées par les autorités.
- 3.3 Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accès non autorisés à des systèmes étrangers et la propagation de virus. Il veillera notamment à ce que les installations et appareils en sa possession qu'il utilise pour recourir aux services de la Poste soient protégés de tout accès et de toutes manipulations. La Poste pourra prendre toutes mesures utiles pour éviter les abus, parmi lesquelles le blocage temporaire de l'accès aux services «Login Poste».
- 3.4 Le client s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires suisses et étrangères lorsqu'il utilise les services de la Poste. Sont notamment illicites les contenus et les activités qui
- violent le droit en vigueur (p.ex. droit pénal, droits de la personnalité, droits immatériels);
  - ont un caractère diffamatoire ou choquant;
  - violent la sphère privée de tiers;
  - constituent des envois en nombre ou publicitaires non sollicités;
  - sont, de quelque manière que ce soit, contraires aux conditions générales ou aux intérêts de la Poste.
- 3.5 Le client communiquera immédiatement à la Poste toute modification ultérieure de ses données «Login» et s'abstiendra de permettre à des personnes non autorisées d'accéder aux services «Login Poste» par l'intermédiaire de son compte. En outre, il s'engage à communiquer à la Poste le plus rapidement possible toute information relative à une éventuelle utilisation illicite ou abusive des services «Login Poste» et des prestations offertes.
- 3.6 Le client s'engage à libérer et dédommager la Poste de toutes créances ou prétentions soulevées par des tiers à raison d'une violation de leurs droits par des contenus ou autres activités illicites qui lui serait imputable.

### **4 Paiement en ligne et compte client**

- 4.1 L'utilisation de services supplémentaires payants par le client requiert l'utilisation d'une solution de paiement en ligne acceptée par la Poste ou un avoir suffisant sur son compte. Si l'avoir disponible ne permet pas de débiter le montant du paiement dû, la commande pourra être refusée ou l'accès au service bloqué.
- 4.2 L'avoir du client ne porte pas intérêts. Après la fermeture d'un compte, le solde disponible sera viré sur un compte postal ou bancaire du client. Les avoirs de CHF 5.– ou moins ne sont pas remboursés.
- 4.3 Si le client paie au moyen d'une carte de crédit, il autorise la Poste à céder ses créances à la société concernée. Dans ce cas, les clauses du contrat de crédit s'appliqueront.
- 4.4 Le mode de paiement «contre facture» n'est proposé au client que si le montant de la facture atteint 20 francs au moins, si le montant mensuel des achats ne dépasse pas 1500 francs et si le contrôle de solvabilité prévu au chiffre 1.3 ci-dessus est positif. La Poste se réserve le droit, sans avoir à fournir de motif, de ne pas proposer à un client le mode de paiement «contre facture».

- 4.5 La Poste pourra également recouvrer ses créances échues en les regroupant dans une facture récapitulative périodique, notamment si l'avoire en compte du client ne permet pas de débiter le montant dû. Sauf indication contraire, les factures de la Poste sont payables dans les dix jours qui suivent la date de l'envoi au client, avec suite de rappel et de mise en demeure par la Poste.
- 4.6 Le débiteur s'engage à payer dans les délais les sommes dues. Les frais de rappel et autres dépens occasionnés par le recouvrement de créances échues sont à la charge du débiteur. Celui-ci prend acte du fait que si les rappels qui lui sont adressés restent sans effet, les factures non payées pourront être cédées à une société de recouvrement et que celle-ci poursuivra le paiement des arriérés en son nom et pour son propre compte.

## **5 Protection et sécurité des données**

- 5.1 Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, la Poste veille au respect des dispositions de la législation suisse en matière de protection des données.
- 5.2 Pour permettre à la Poste d'élaborer une offre adaptée au marché, le client accepte que celle-ci enregistre et utilise les éléments de son inscription et ses données d'utilisateur à des fins de mercatique, publicitaires et de conseil. Sous une forme anonyme, la Poste pourra mettre ces données en relation avec des informations utilisateurs provenant d'autres sources et établir des statistiques qu'elle pourra communiquer à des tiers.
- 5.3 Des données personnelles ne seront communiquées à des partenaires, des sponsors ou d'autres tiers qu'avec le consentement préalable exprès du client. Demeure réservé le recours à des tiers dont la possibilité est prévue au chiffre 1.6 ci-dessus, étant entendu que ceux-ci seront soumis aux mêmes obligations que la Poste en matière de protection des données.

## **6 Dérangements du service**

- 6.1 La Poste ne répond que du bon fonctionnement de sa propre infrastructure informatique et des services «Login Poste» qu'elle fournit. En revanche, elle décline toute responsabilité pour les services de tiers requis pour l'obtention de l'accès à Internet et pour l'accessibilité aux différents sites.
- 6.2 La Poste répare les pannes techniques le plus rapidement possible. Elle prévient le client des interruptions du service nécessaires à la réparation des pannes, à l'exécution de travaux de maintenance, à la mise en place de nouvelles technologies, etc. Autant que faire se peut, elle s'efforcera de limiter la durée de ces interruptions et d'y procéder pendant des périodes de faible trafic.
- 6.3 Le client signalera le plus rapidement possible à la Poste d'éventuelles pannes ou perturbations du système. S'il fait appel à l'assistance de la Poste et/ou si la cause de la panne est imputable à un défaut ou une panne de l'équipement qu'il utilise, il supportera les frais d'intervention.

## **7 Garantie et responsabilité**

- 7.1 La Poste décline toute responsabilité envers le client ou des tiers pour l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat, à moins que celle-ci ne soit intentionnelle ou ne résulte d'une négligence grave. La Poste n'assume notamment aucune garantie pour la continuité du service ou son fonctionnement à des moments déterminés, ni pour l'authenticité ou l'intégrité des données et informations enregistrées ou transmises par son système ou par Internet. De même, toute responsabilité de la Poste est exclue en cas de divulgation accidentelle, de détérioration ou d'effacement de données et d'informations envoyées et reçues par l'intermédiaire de son système ou de celles qui y sont enregistrées. Il en va de même des éventuelles relations, contractuelles ou non, nouées par le client, par l'intermédiaire de son compte, avec des fournisseurs de biens et de services sur Internet.
- 7.2 La Poste ne répond ni envers le client ni envers son cocontractant d'éventuelles créances ou prétentions en dommages et intérêts nées de leurs relations avec des tiers. Elle décline notamment toute responsabilité pour le gain manqué ou les dommages imputables à des retards, des pannes ou des interruptions des

services de la Poste et résultant de la perte de données et d'informations ainsi que de l'impossibilité d'accéder à Internet et aux services «Login Poste» ou d'envoyer ou recevoir des informations.

- 7.3 Le client répond envers la Poste des dommages résultant sous une forme ou sous une autre de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles à moins qu'il ne prouve n'avoir commis aucune faute. Il s'engage également à libérer la Poste de toutes prétentions de tiers fondées sur l'illicéité de contenus enregistrés sur son compte ou transmis à des tiers par l'intermédiaire de celui-ci. Cette exonération inclut l'obligation de prendre intégralement en charge les frais de défense juridique de la Poste (p. ex. émoluments de justice et frais d'avocat).

## **8 Durée du contrat**

- 8.1 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le client peut le résilier en tout temps avec effet immédiat. De son côté, la Poste peut résilier le contrat sans indication de motif moyennant un préavis de trente jours. La résiliation du contrat entraîne la caducité simultanée des droits d'utilisation relatifs aux autres offres de prestations auxquelles le client recourt en vertu de son inscription aux services «Login Poste». Demeurent réservées les offres d'une durée fixe ou les cycles de mise en compte qui ne peuvent être résiliés qu'après leur échéance.
- 8.2 La Poste est en droit de bloquer sans préavis l'accès du client aux services «Login Poste» et aux services supplémentaires qui y sont associés si celui-ci est en demeure d'un paiement ou s'il a de toute autre manière contrevenu à ses obligations. En outre, la Poste peut radier les comptes auxquels le client ne s'est pas connecté pendant six mois.
- 8.3 En présence de justes motifs, notamment en cas de violation grave de ses obligations par une partie, l'autre partie, après avoir vainement sommé celle-ci de s'exécuter, pourra résilier le contrat en tout temps et avec effet immédiat sans être tenue à dédommagement.

## **9 Autres clauses**

- 9.1 La Poste peut modifier les présentes conditions générales en tout temps. Ces modifications seront communiquées au client par écrit ou de toute autre façon appropriée. Elles seront réputées acceptées si le client ne les conteste pas par écrit dans le délai d'un mois. Une telle contestation vaudra résiliation du contrat et entraînera sa dissolution au terme d'un nouveau délai d'un mois et l'effacement simultané de tous les contenus et informations et, le cas échéant des comptes et des adresses du client.
- 9.2 Les présentes conditions générales sont rédigées en allemand, français, italien et anglais. En cas de contradictions, la version allemande fera foi.
- 9.3 Le droit suisse est applicable à titre exclusif. L'application de la Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue. Le for judiciaire et le lieu d'exécution exclusifs sont Berne (Suisse). Demeurent réservées d'éventuelles dispositions impératives contraires de la loi.